



Subroge tuteur

Par Maga

Nous avons été mise tutrice de notre mère ma soeur et moi depuis le 21 mars 2019.

Ma troisième soeur subrogee tutrice.
Les relations avec celle ci se passent très mal.

On doit renvoyer au juge le papier d'inventaire des biens avant le 21 juin. Quel est notre recours si cette subrogee tutrice ne vient pas signer cet inventaire.

Je precise de plus qu' elle habite dans le var et nous dans le pas de Calais.

Vous remerciant par avance de votre réponse.